

	<b>Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour une carte communale</b>
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

**En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale**

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.*

*Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)*

<b>Cadre réservé à l'autorité environnementale</b>		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement

<b>1. Identification de la personne publique responsable</b>
Dénomination
Commune de SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS
SIRET/SIREN
21350261000016
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
2 rue des écoles 35140 SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS 02 99 39 35 16 saintchristophedevalains@wanadoo.fr
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
GARAVAGLIA Michelle, Maire de SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
DURAND Cyril, urbaniste, L'Atelier d'Ys.
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)

L'Atelier d'Ys 36 rue du Trèfle 35520 La Mézière. 02 99 66 67 81 atelierdys@gmail.com
<b>2. Identification de la carte communale</b>
<b>2.1</b> Type de document concerné (carte communale, carte intercommunale)
<b>CARTE COMMUNALE</b>
<b>2.2</b> Intitulé du document
<b>CARTE COMMUNALE DE SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS</b>
<b>2.3</b> Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance de la carte communale
Commune actuellement au RNU
<b>2.4</b> Territoire (commune(s) couvert par la carte communale
SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS
<b>2.5</b> Secteurs du territoire concernés par la procédure d'élaboration ou de révision (matérialiser la localisation sur un document graphique)
Tout le territoire communal

<b>3. Contexte de la planification</b>
<b>3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables</b>
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du document et date d'approbation :
SRADDET de la région Bretagne approuvé le 16 mars 2021. <a href="https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/breizhcop/sraddet/">https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/breizhcop/sraddet/</a>
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
SCoT du Pays de Fougères approuvé le 8 mars 2010. <a href="http://scot.pays-fougeres.org/">http://scot.pays-fougeres.org/</a>
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
SDAGE Loire-Bretagne approuvé par le préfet le 18 mars 2022. <a href="https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/le-sdage-2022-2027-loire-bretagne.html">https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/le-sdage-2022-2027-loire-bretagne.html</a> SAGE Couesnon approuvé par le préfet le 12 décembre 2013. <a href="https://www.sage-couesnon.fr/">https://www.sage-couesnon.fr/</a>

PCAET de Fougères Agglomération <a href="https://fougeres-agglo.bzh/environnement-et-transition-ecologique/energie-et-climat/pcaet/">https://fougeres-agglo.bzh/environnement-et-transition-ecologique/energie-et-climat/pcaet/</a>
<b>3.2 Précédentes évaluations environnementales de la carte communale</b>
La carte communale a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, la carte communale a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet

#### 4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

##### 4.1 Type de procédure (élaboration, révision) et fondement juridique

Élaboration de la carte communale

##### 4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par la carte communale

4.2.1 Population concernée par la carte communale, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

235 habitants (INSEE 2020)

4.2.2 Caractéristiques spatiales

Superficie totale (en hectares)	327
---------------------------------	-----

Superficie secteurs par	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
Secteurs où les constructions sont autorisées	/	/	5,6	1,7
Secteurs où les constructions ne sont pas admises	/	/	321,4	98,3
4.2.3 Le cas échéant, rappel des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le document d'orientation et d'objectifs du SCoT				
Le SCoT du Pays de Fougères ne fixe pas d'objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.				
<b>4.3 Caractéristiques de la procédure</b>				
4.3.1 Contenu et objectif poursuivi par la procédure				
Le projet de carte communale prévoit des zones d'extension urbaine autour du bourg d'une superficie totale de 0,3 ha. Aucun hameau ne sera constructible. Cf. documents graphiques dans le dossier annexe.				
4.3.2 La procédure a pour objet de <b>délimiter un nouveau secteur constructible</b> ou <b>d'étendre un secteur existant</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
Si oui, préciser sa localisation et sa superficie, l'augmentation attendue de la population				
Un secteur constructible, d'une superficie de 5,6 ha et correspondant au bourg, est défini dans la carte communale. Cette zone constructible (densification et extensions) doit permettre l'accueil de 25 nouveaux habitants à l'horizon 2033, soit une croissance démographique annuelle de 1%. Cette population nouvelle représente 10,6% de la population actuelle.				
4.3.3 La procédure a pour objet de réserver un secteur à <b>l'implantation d'activités</b>				
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non				
Si oui, préciser sa localisation, sa superficie et le type d'activité				
4.3.4 Pour les communes de montagne, la procédure a pour objet de <b>déroger</b> à la règle de <b>protection</b> des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à 1 000 hectares, sur une distance de 300 mètres à compter de la rive				
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
Si oui, indiquer le plan d'eau, sa localisation et la raison qui motive cette dérogation				

4.3.5 La procédure a pour objet de <b>protéger</b> de nouveaux espaces naturels, agricoles ou forestiers <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les superficies et les localisations
4.3.6 La procédure a pour objet de délimiter un secteur dans lequel la <b>reconstruction à l'identique</b> d'un bâtiment détruit ou démoli n'est pas autorisée <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser sa localisation et sa superficie
4.3.7 <b>La procédure a des effets au-delà des frontières nationales</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les effets

### 5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure

#### 5.1 La carte communale est concernée par :

	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Église et cimetière de Saint-Christophe-de-Valains, site inscrit par arrêté du 19 mai 1944.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## Annexe III

Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Château de la Bélinaye (façades et toitures), monument inscrit par arrêté MH du 25 septembre 1968.
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones humides reportées sur le plan de zonage sont issues de l'inventaire validé en 2010 par la commission locale de l'eau du SAGE Couesnon. Elles recouvrent 23 ha soit 7,1% du territoire communal.
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs réservoirs de biodiversité sont identifiés. Ils sont reliés par des corridors aquatiques et terrestres.
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type I "LA MINETTE" située en limite nord-ouest communale. D'une superficie totale de 20 ha, cette ZNIEFF couvre un peu moins de 1 ha du territoire de SAINT-CHRISTOPHE-DE-VILAINS.

Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :**

	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

l'article L. 515-12 du code de l'environnement			
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :</b>			
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Église et cimetière de Saint-Christophe-de-Valains, site inscrit par arrêté du 19 mai 1944.
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Château de la Bélinaye (façades et toitures), monument inscrit par arrêté MH du 25 septembre 1968.
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?**

- Oui  
 Non

Si oui, précisez :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## 6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné – et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

*Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).*

## 7. Autres procédures consultatives

<b>7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées</b>
Juin 2023
<b>7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)</b>
CDPENAF
<b>7.3 Procédure de participation du public envisagée</b>
- enquête publique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- participation du public par voie électronique <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser lesquelles
- autre, préciser les modalités

<b>8. Annexes</b>		
<b>8.1 Annexes obligatoires</b>		
1	Dossier d'élaboration ou de révision de carte communale (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations ( <b>rubrique 2.5</b> ).	<input checked="" type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation ( <b>rubrique 6</b> )	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans la rubrique 2.3 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input type="checkbox"/>
<b>8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant</b>		
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent		

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(personne publique responsable)

Fait à	SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS	Le,	8 JUIN 2023
Nom	GARAVAGLIA	Prénom	Michelle
Qualité	Maire de SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS		

Signature



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Garavaglia', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRE DE SAINT-CHRISTOPHE DE VALAINS' around the top edge and 'Ille-et-Vilaine' around the bottom edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner, with the words 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' below it.